



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Irak

Question écrite n° 69573

Texte de la question

M. André Aschieri appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les nombreuses arrestations d'opposants politiques présumés en Irak. D'après un rapport d'Amnesty International, plusieurs centaines de personnes ont été arrêtées au cours de l'année, dont les chiites soupçonnés d'activités antigouvernementales et des officiers de l'armée accusés d'avoir voulu renverser le Gouvernement ou d'entretenir les liens avec des groupes d'opposition basés à l'étranger. Aussi il lui demande de faire part des intentions du Gouvernement à ce sujet ainsi que des initiatives qu'il pourrait prendre au plan international.

Texte de la réponse

En liaison avec ses partenaires européens, la France suit avec attention la situation préoccupante des droits de l'homme qui prévaut en Irak, notamment dans le domaine des droits civils et politiques. Elle entend y défendre, comme dans le reste du monde, le respect de ces valeurs universelles, auxquelles elle attache un très grand prix. L'Union européenne a pris l'initiative de deux résolutions sur la situation des droits de l'homme en Irak adoptées l'une par la Commission des droits de l'homme des Nations unies en avril 2001 et l'autre par la troisième commission de l'Assemblée générale des Nations unies le 30 novembre dernier. Rédigés sur la base des observations du rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme, M. Mavrommatis, ces textes mettent en exergue l'existence de manquements graves aux droits de l'homme dans ce pays et relèvent en particulier que les droits civils et politiques fondamentaux n'y sont pas respectés, s'agissant notamment de la poursuite des détentions et des arrestations arbitraires. Ils condamnent énergiquement cette situation et ces pratiques et demandent au gouvernement iraquien d'y mettre un terme. La France partage pleinement le souhait réitéré par ces résolutions que le gouvernement iraquien invite M. Mavrommatis à se rendre en Irak et coopère, de manière générale, avec l'ensemble des mécanismes des Nations unies dans le domaine des droits de l'homme (rapporteurs spéciaux sur la torture, sur les exécutions sommaires, sur la violence contre les femmes...). Elle demande la mise en oeuvre de ces mécanismes, en particulier les visites sur place dont l'objet est d'informer de manière plus précise les organes compétents des Nations unies sur la situation prévalant en Irak et de formuler les recommandations nécessaires. En outre, la France s'efforce, sur un plan national, d'encourager l'Irak à réaliser des progrès tangibles dans le domaine des droits de l'homme. En réponse à une lettre de son homologue iraquien, le ministre des affaires étrangères a ainsi eu l'occasion, en juin dernier, de marquer toute l'importance que la France attachait à ce que l'Irak prenne l'initiative de gestes positifs dans ce domaine, quelle que soit l'ampleur des difficultés connues par ailleurs dans ce pays, concernant notamment la situation humanitaire. En retour, le ministère iraquien des affaires étrangères a indiqué qu'il se préparait à développer un dialogue constructif avec la Commission des droits de l'homme des Nations unies. Les autorités françaises attendent désormais que le gouvernement iraquien traduise dans les faits cette première intention et permette une véritable amélioration de la situation dans son pays, qui reste très préoccupante.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69573

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 26 novembre 2001, page 6673

Réponse publiée le : 4 février 2002, page 552